

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1025

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 11

À l'alinéa 79, substituer aux mots :

« et suivants »,

les mots :

« à L. 214-70 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.